

AUTORISATION DE FILMER ET DE PHOTOGRAPHER

Attention : Ce séjour ayant des activités liées au multimédia,
cette autorisation doit être impérativement remise au directeur du séjour
dès le premier jour de centre

(merci de bien vouloir remplir le document et de cocher les cases correspondantes)

Nom du centre : Date du séjour :

Responsable légal de l'enfant

Je soussigné(e)

Demeurant à :

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur légal

De l'enfant :

Autorisation

Autorise N'autorise pas
L'équipe d'encadrement du séjour à filmer et photographier mon enfant

Autorise N'autorise pas
Le personnel d'encadrement du séjour à représenter, sans limitation de durée, la ou les photographies ou
films pris pour les usages suivants :

- Créations originales de blogs ou autres sites internet édités par la commune
- Exposition réalisée au cours du séjour
- Affiches réalisées pour la communication d'actions diverses
- Parutions dans les journaux régionaux et communaux

Signature

Fait à : Le

Signature des responsables légaux de l'enfant